Le 16 avril, le matin, à la 12<sup>e</sup> heure, l'illustrissime et révérendissime seigneur se rendit à l'église de la Très Sainte Annonciation du lieu de Muro, où il fut reçu avec révérence par le révérend Filippo Filippi, curé, et par le peuple. Il s'acquitta de toutes les prières d'usage, célé[118v]bra la messe puis à l'issue de l'absolution des morts, visita le Très Saint Sacrement qu'il trouva excellemment tenu et il en bénit le peuple.

Après cela, le même illustrissime et révérendissime tint sermon au peuple à propos de l'admission à la confirmation, à laquelle il accueillit ensuite les hommes et les femmes, comme indiqué dans le registre.

Il visita ensuite le baptistère et les huiles saintes et tout est propre. La dite église érigée il y a quelques années depuis les fondations, de structure ample et élégante, n'est pas encore achevée. J'ai trouvé un unique autel, le maître autel, où l'on célèbre. L'entretien revient au peuple et l'illustrissime seigneur a donc loué la piété du peuple, qui a construit une si belle église grâce aux aumônes.

Dans la dite église, fut érigée une chapellenie de la Santa Vergine Maria Assunta purement laïque, érigée par feu Giovanni de feu Astolfo du dit lieu, avec une dotation de 5000 lires, des revenus annuels de 50 lires, avec charge pour le chapelain de célébrer à l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie cinq messes par [119r] semaine, comme indiqué dans le testament établi par Antonio Pietro Giovannatali l'an 1667, et de convoquer le jour de l'Assomption les prêtres de toute la piève et de leur offrir le repas. Pour l'entretien du dit autel, il y a cinquante lires annuelles provenant des revenus de cinquante lires. Aujourd'hui la dite chapelle est possédée par les héritiers de feu Vincenzo Murati et ils n'ont pas prouvé l'exécution (etc.).

Fut légué par feue Brandonia un cens de cent lires en faveur du curé avec charge de 13 messes.

De même, fut légué par feue Suborlia un cens de 50 lires en faveur du curé ainsi que 10 oliviers, avec charge de 30 messes.

De même, fut légué par feu Giacomo un cens de 60 lires en faveur du curé avec charge de 8 messes. On se souvient d'autres legs pieux en faveur du curé, mais les revenus ne sont actuellement pas perçus.

En outre, le prêtre Giovanni Natali du dit lieu doit célébrer des messes pour la somme de 30 lires qu'il retire d'un cens de 300 lires légué par feu Giovanni Luca Perelli (ou Pierelli). De même, le même prêtre [119v] est tenu de célébrer autant de messes qu'il retire des revenus des biens immeubles de feue Girolama.

Le prêtre Giovanni Santo Peretti (ou Pieretti) et Andrea Giacometti doivent célébrer des messes à hauteur de ce qu'ils perçoivent d'un cens de 300 lires.

Le prêtre Francesco Antonio Antonini du lieu d'Avapessa du diocèse d'Aleria doit célébrer des messes à hauteur d'une aumône de 30 lires.

Le prêtre Francesco Leonetti doit célébrer des messes à hauteur de ce qui peut être tiré de trois cens de 100 lires.

Il y a également plusieurs legs pieux, comme indiqué dans l'inventaire, mais soit le fonds est dissipé, soit l'argent a été distrait.

Les revenus annuels de la dite église paroissiale sont de 320 lires. 149 familles. 8 prêtres. 750 âmes. Autel privilégié : maître autel.

Le titre et l'ancienne paroissiale étaient de San Giovanni Evangelista, laquelle est à présent presque complètement détruite.

Il y a également un oratoire ou *casazza* sous le titre de San Giovanni Evangelista et de Santa Croce, où est érigée une compagnie (etc.). L'illustrissime et révérendissime seigneur l'a visité et, le trouvant bien tenu, il a de nouveau loué la piété du peuple de ce lieu. [120r] Dans l'église proparoissiale de la Très Sainte Annonciation sont également érigées des compagnies du Très Saint Sacrement, du Très Saint Rosaire, de la Très Bienheureuse Vierge du Mont Carmel et de la Doctrine Chrétienne, et à ce que tous m'affirmèrent, elles sont canoniquement érigées (etc.)

Au lieu de Poggiolo, il y a un oratoire de Sant'Antonio da Padova érigé par les familles du dit lieu. Il y a deux autels. Le maître autel est dédié au Sant'Antonio susdit et l'autre à San Francesco Saverio, sous le droit de patronage des héritiers de Don Francesco de feu Domenico. Une messe doit y être célébrée chaque jour de fête et 24 dans l'année comme on veut, puisque furent assignées 900 lires de cens et elles rapportent 90 lires, comme indiqué dans les actes d'Antonio Pietro Giovannatali notaire, établis l'an 1725.

Au lieu de Murato du dit lieu de Murato (*sic*), il y a un oratoire sous le droit de patronage des héritiers de feu Vincenzo Murati sous le titre de Santo Pietro Apostolo, où fut érigée une chapellenie laïque par le seigneur docteur et prêtre Pietro Morati, dotée d'une somme de 2000 lires de cens, avec charge de 4 messes par semaine et pour le chapelain de verser une contribution de 20 lires pour [120v] les ornements chaque année; la dite érection fut faite en l'an 1691.

Enfin, il y a l'oratoire de San Giacomo qui est entretenu par le peuple du dit lieu. En raison de l'heure tardive, aucun d'entre nous ne se rendit aux dits oratoires pour les visiter, car le curé affirma que tous étaient convenablement ornés. Et ainsi (etc.), l'illustrissime seigneur regagna vers la 21<sup>e</sup> heure le lieu de Nessa.